

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 24 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente du Fraysse sous la présidence de Didier SOMEN.

Objet : Création poste Chargé de mission Transition écologique et énergétique
Réf : D 2020.23

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 13 Suppléants présents : 4
Voix délibératives : 17

Titulaires présents : Christian BORDOLL, Jean-Marc CINTAS, Thierry DOUZAL, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Didier SOMEN, Jean-Lu CANTALOUBE, Marie-Claude ROBERT, Bernard BOUVIER, Jean-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX,

Suppléants présents avec voix délibérative : Caterina FUSCO, Serge BOURREL, Alain BOYER, Claude HUET

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT, Jean-Claude CLERGUE, Sylvian CALS, Jean-Claude MADAULE, Pascal THIERY, Sabine BOUDOU OURLIAC, Sylvie GRAVIER, Fatima SELAM

Suppléants présents sans voix délibérative : 0

Suppléants excusés : Jean-François KOWALIK, Denis MARTY, Michel SIBRA, Sandrine SANDRAL, Didier ROUDIER

Conseillers communautaires sans voix délibérative : Olivier JUMEZ

Autres participants : Loris CARIOU, Julien FRAT

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Ingénieur à temps complet compte tenu du besoin de mettre en œuvre le programme Mobelusacteurs, projet de territoire, nouveau contrat de relance et de transition écologique.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Ingénieur (Catégorie A) à temps complet (durée hebdomadaire de service 35/35^{ème}) à compter du 1er janvier 2021 pour les fonctions de **Chargé de mission Transition écologique et énergétique** (mise en œuvre du programme Mobelusacteurs, projet de territoire, nouveau contrat de relance et de transition écologique).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement sera défini comme suit : Formation supérieure (bac +3 à bac + 5) en développement territorial avec une dominante en développement durable et/ou transition énergétique,

L'agent recruté sur cet emploi sera rémunéré sur les grilles indiciaires correspondantes au grade défini ci-dessus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- **d'adopter** la proposition du Président,
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN

